



DOCUMENT D'INSCRIPTION FORMATIONS CONTINUES

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

NATEL :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

PROFESSIONS :

- ☐ **Réflexologie corporelle, points Triggers – 570 frs – 24h**
3 journées de formation, **jeudi 18, vendredi 19 septembre et vendredi 03 octobre 2025** – R. Ferrari
- ☐ **Mycothérapie – 390 frs – 16h NOUVEAU !!!!!**
2 journées de formation, **samedi 04 et dimanche 05 octobre 2025** – E. Forestier
- ☐ **Pathologies chroniques, conflits microbiens, conflits émotionnels – 2100 frs – 48h NOUVEAU !!!!!**
6 journées de formation, **jeudi 30, vendredi 31 octobre, samedi 01 novembre 2025 et jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 novembre 2025** – D. Eichenberger, E. Forestier – **Une formation exceptionnelle pour ceux qui veulent comprendre précisément les mouvements du vivant, faire de précieux raccourcis en matière de diagnostic et appliquer une thérapeutique rapidement efficace.**
- ☐ **Réflexologie corporelle, thérapie viscérale – 590 frs – 24h**
3 journées de formation, **jeudi 13, vendredi 14 novembre et jeudi 04 décembre 2025** – R. Ferrari
- ☐ **Auriculothérapie 1– 600 frs – 24h – formation pratico-pratique**
Formation aussi destinée à ceux qui ont fait une formation de base dans une autre école et qui ressentent le besoin de consolider leur compétence pratique à identifier avec précision les zones à traiter
3 journées de formation, **mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 février 2026** – A. Drevet
- ☐ **Auriculothérapie avancée 2– 600 frs – 24h – formation pratico-pratique NOUVEAU !!!**
Réservé aux apprenants qui ont fait le module 1 ; il est possible de faire les 2 modules dans la foulée
3 journées de formation, **mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 septembre 2026** – A. Drevet

Formations reconnue ASCA et conforme RME. Un acompte de 200 frs est demandé à l'inscription ; Le solde est à payer dans son intégralité au plus tard une semaine avant le début du cours. L'inscription est définitive et les montants sont dus, avec le document d'inscription signé et/ou l'acompte versé. Si l'apprenant inscrit ne pouvait assister au cours il pourrait assister à la session de formation suivante selon accord négocié. Acompte non reportable sur une autre formation. Montant à virer sur le compte Le 2^e Cerveau - IBAN : CH29 0900 0000 1236 2554 2 Yverdon, le

Le 2^{ème} Cerveau

L'apprenant